

Moustiers-Sainte-Marie, le 11 février 2020

Monsieur le Préfet
Bd du 112^e Régiment d'Infanterie
83070 Toulon

BC/LC/DI/AR 20-50

Suivi par Luc Courtil, Responsable du pôle développement

Objet : Consultation des personnes publiques / Construction d'un parc de production industrielle d'électricité d'origine photovoltaïque sur la commune de Saint Julien-le-Montagnier

Monsieur le Préfet,

Nous avons bien pris note de votre sollicitation et vous en remercions.

En l'absence de programmation d'un bureau des élus du Parc dans le délai imparti, nous vous livrons de ce fait un avis technique, au prisme de la position du parc en matière d'accueil de projets photovoltaïques industriels au sol, votée par le comité syndical du Parc le 12 mai 2010.

Cet avis ne préjuge donc pas de l'avis politique qu'aurait pu émettre les élus du bureau.

L'analyse technique du dossier appelle les remarques suivantes :

- le projet respecte le principe n° 1 de la position du Parc, dans le sens où son emprise est située sur du foncier communal ;
- le projet respecte le principe n° 2 de la position du Parc, puisqu'il n'impacte aucune terre cultivée et se situe par ailleurs dans un espace déjà anthropisé ;
- le projet respecte le principe n° 3 de la position du Parc qui précise que « certains espaces [...] naturels à enjeux patrimoniaux et paysagers du territoire du Parc naturel régional du Verdon n'ont pas vocation à recevoir des équipements du type centrale solaire photovoltaïque ou thermique de grande surface au sol » et en particulier « [...] les sites d'intérêt écologique majeur identifiés dans le plan de Parc 2008-2020, [...] et les zones de sensibilité écologique définies dans le plan de Parc précité. »

Nous attirons toutefois l'attention de la commune sur les points de vigilance suivants au regard des enjeux suivants :

- du point de vue paysager :
 - l'étude d'impact aurait pu proposer un travail de simulation plus poussé de l'implantation du projet, d'autant que la sélection des points de vue s'avère pertinente ;
 - la réflexion autour des OLD et de l'intégration paysagère devra maximiser la préservation de masques végétaux sur la lisière nord du site ;.../...

Parc naturel régional du Verdon • Domaine de Valx • 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél : 04 92 74 68 00 • Fax : 04 92 74 68 01 • www.parcduverdon.fr • info@parcduverdon.fr

- du point de vue naturaliste :
 - compte tenu d'enjeux forts identifiés pour le Lézard ocellé, il devra être demandé à l'opérateur d'être particulièrement vigilant sur les périodes d'activité de l'espèce, notamment sur le calendrier de chantier ;
 - concernant les OLD, l'intervention initiale et leur entretien régulier apportant potentiellement des bénéfices à certaines espèces (ex. reptiles) au détriment d'autres (Proserpine, Lézard ocellé..), il serait opportun que le suivi écologique du site s'attache à appréhender cette problématique pour tendre vers une intervention à l'impact équilibré.

Enfin, plus globalement, le dossier ne fait pas état d'une appréhension des sites d'implantation à l'échelle de la communauté de communes Provence-Verdon. Le projet pourrait poser la question quantitative du nombre de projets potentiellement proches de cette zone, et de leur maîtrise pour prévenir toute incidence paysagère et environnementale, mais également technique du point de vue de la capacité du réseau électrique à absorber cette demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président

Bernard Clap

